N° 156 — 15e Année | CINQ CENTIMES LE NUMERO | (15 Prairial, An 111) | Vendredi 5 Juin 1903

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 3 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 20 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux Bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Un projet de théâtre provisoire à Lille.

La Presse immonde

C'est de ce mot indigné et vengeur qu'Emile Zola marqua les journaux de haine, de diffamation et de scandale qui l'acharnaient férocement contre l'illustre champion de la vérité et de la justice, l'accablaient des plus ignobles outrages, amoncelaient contre lui des bandes lâches et stupides, et poussaient l'ignominie jusqu'à déterrer le cadavre de son père pour le profaner et le salir.

Cette presse est particulière à notre pays. Elle est le résultat de l'impunité presque absolue assurée à l'injure et à la calomnie. Elle procède de l'esprit clérical, qui répugne à la bataille franche et loyale des hommes et des idées, et préfère la lutte basse, sournoise, perfide et méchante, où l'on poignarde son adversaire dans le dos, où l'on s'efforce non de l'attaquer à visage découvert, mais, traîtreusement, de lui tendre des embûches et de le deshonorer.

Jamais ce genre de presse n'affirma sa maîtrise et ses talents spéciaux plus qu'au cours de ce qu'on a appelé l'affaire Dreyfus.

Ce fut, pendant plusieurs années, et chaque jour, un débordement ininterrompu de grossières injures, de mensonges effrontés, de calomnies aussi impudentes qu'absurdes. Et ces professionnels de l'insulte s'érigèrent en défenseurs attitrés et patentés de la patrie et de l'armée. Et les journalistes, les écrivains, les savants et les penseurs — et il en était des plus glorieux — qui voulaient arracher l'Innocent à son martyr, étaient dénoncés comme des traîtres à leur pays, ayant vendu leur conscience à un fantastique syndicat étranger.

Que d'amoncellement d'infamies! Quelles haines furieuses déchaînées contre les plus nobles et les plus vaillants Français! Et Zola condamné! Et des brutes sauvages tentant de l'assassiner! Et des bandes armées provoquant les bagarres et l'émeute dans les rues de Paris, assaillant, frappant, assassinant les paisibles citoyens.

Telle fut l'œuvre de la presse immonde!

Les verdicts flétrissants du suffrage universel et l'attitude énergique du gouvernement républicain l'ont depuis lors quelque peu gênée. Elle en a été quitte pour changer le terrain de ses opérations et pour chercher de nouvelles ignominies et de nouveaux scandales.

Les uns se donnent surtout à tâche d'injurier et de diffamer le président de la République, que l'on ne désigne jamais autrement que par le nom de Panama. Et ce fut une grande joie lorsque quelque énergumène imbécile, obéissant à ces excitations, se livra à une agression publique sur la personne du premier magistrat de la France.

Les autres, les plus bruyants patriotes, les amis brévetés de l'armée, mettent leur gloire à injurier quotidiennement son chef, à inventer sur son compte les histoires les plus idiotes et les plus odieuses, et à le poursuivre même jusqu'au sein de sa famille. A les en croire, le chef de l'armée française est un ivrogne invétéré, un pantin sans intelligence et sans volonté que les francs-maçons font agir à leur guise. Des milliers de nos concitoyens ont vu le général André dimanche, à Armentières, ils l'ont entendu; ils l'ont acclamé. Et ils peuvent juger à leur triste valeur les procédés de polémique de la presse immonde.

Actuellement, c'est contre le ministre de la marine et contre le secrétaire-général du ministère de l'intérieur que l'on « travaille ».

On imagine contre eux quelque machination savante et compliquée. On lance d'abord des insinuations, des allusions malignes; puis les accusations peu à peu se précisent; on donne des initiales, on prononce les noms; et les racontars vont leur train; et la calomnie se propage et fait son œuvre. De preuves on ne s'en barrasse guère. On affirme avec aplomb, avec impudence, avec cynisme. Et cela suffit; c'est à l'accusé à démontrer son innocence.

En même temps, les fabriques habituelles de fausses nouvelles fonctionnent avec activité. Hier, l'*Intransigeant* racontait que M. Loubet avait mis en demeure M. Combes de poursuivre en cour d'assises les diffamateurs de son fils. L'*Echo du Nord* s'est empressé de reproduire ce mensonge.

Aujourd'hui, la *Croix* rapporte un prétendu entretien d'un député « libéral » avec un « collègue radical de commerce aimable et d'esprit assez large » (?!) qui, à cette question : « Où donc votre bloc veut-il en venir? » aurait répondu : « Je ne sais pas. C'est la franc-maçonnerie qui mène tout ».

Tout cela est faux, inventé de toutes pièces. Et la *Dépêche* livre chaque jour à ses lecteurs des racontars semblables dus à l'imagination dandanclesque et fertile de ses rédacteurs et correspondants.

Pour M. Pelletan, la lumière paraît se faire enfin dans l'infâme machination ourdie contre lui. On a lu hier les renseignements qu'il a fournis à un de nos confrères du *Radical*. Il n'est plus douteux que l'affaire ait été habilement préparée et combinée. Et il faut voir là la main des jésuites, *jusqu'ici tout puissants* au ministère de la marine, et qui ont trouvé dans les nombreuses créatures dont ils ont peuplé l'hôtel de la rue Royale des instruments habiles et sans scrupules.

Le *Figaro*, lui, n'a vu dans la bassesse qu'on lui a demandé de faire, que le moyen de recueillir des abonnements parmi les officiers de marine, la plupart, comme on le sait, nationalistes et cléricaux. Le mieux pour où il commençait son œuvre de diffamation et de mensonge, il adressait à tous les officiers une circulaire explicative et un bulletin de souscription.

Pauvre presse française! A quel degré d'avilissement te ravalent les mercantis et les entrepreneurs de scandales!

L'opinion publique, heureusement, est maintenant renseignée. Et la boue chaque jour remuée par la presse immonde ne salit plus guère qu'elle-même.

Georges ROBERT.

LA GUÉRISON DU CANCER

Un de nos confrères parisiens ayant lu l'article du *Matin* sur la prétendue guérison du cancer, est allé demander l'avis du docteur Pautrier, chef de laboratoire à Lariboisière, et qui précisément a pour lui, il y a peu de temps, en collaboration avec le docteur Leredde, un ouvrage sur la photothérapie.

— « Jusqu'à ces derniers temps, » déclare l'éminent spécialiste, l'emploi des rayons X. en médecine, a été très rare, vu leur extrême danger. Aujourd'hui nous sommes arrivés à pouvoir les utiliser avec assez de sécurité pour nous livrer à d'utiles expérimentations.

« Le cancer, sur qui tous les agents ont été en vain essayés, a également résisté à l'emploi des rayons chimiques. Il spestre so aire et pour mon compte je dois dire que quelques cas de cancers superficiels, traités par cette méthode ne m'ont pas donné encore de résultats définitifs.

« Mais il est fort possible que les rayons X, de beaucoup plus actifs que les rayons chimiques, aient quelques bons satisfaisants. Cependant, si vous songez que le cancer, même extirpé chirurgicalement finit presque toujours par repousser, vous comprendrez combien il serait prématuré d'affirmer que les cas signalés par nos confrères lillois, nous offrent après quelques mois l'exemple d'une guérison définitive.

» En somme, les cancers superficiels pourront peut-être, d'ici un temps que je souhaite le moins long possible, être guéris par les rayons X. Quant aux cancers internes et profonds, j'ai beaucoup moins d'espérance. »

⁂

Un autre de nos confrères a vu une haute personnalité médicale qu'il ne nomme pas, mais qui s'est montrée absolument incrédule sur la découverte :

« Ces expériences ne sont que la répétition d'observations américaines très discutées et il est certain que cette histoire ira rejoindre les courants de haute fréquence (tuant les microbes à l'intérieur du corps en respectant la vie du malade) comme on l'affirma il y a quelques années. La tuberculine de Koch nous a montré combien il faut être prudents avec ces prétendues découvertes.

« D'ailleurs rien n'est plus commun que les faux diagnostics du cancer de l'estomac. Quant à la guérison des cancers internes du sein, je comprends pas qu'on en parle avec cette désinvolture : un cancer quand il est ulcéré a souvent envahi les ganglions de l'aisselle et les lymphatiques. Il y a de la « graine » de cancer partout, tellement et si bien que la tumeur étant enlevée, cinq ou six mois après la guérison de la plaie opératoire, le cancer récidive dans l'aisselle.

Telles sont les déclarations recueillies par nos confrères parisiens. Nous les avons impartialement reproduites.

Tout nous porte à penser que l'article de M. Hardouin ressemble beaucoup plus à une mystification qu'à une vérité.

Silhouette-Eclair

LES GENS D'CHEZ NOUS

M. Fernand DUHOT

Quarante six ans. De haute taille. Visage franc et ouvert. Le geste cordial, révélateur du bon caractère, obligeant et dévoué! « Avant même de naître », comme dit Cornelite, était républicain, puisque son père vénéré fut un des premiers chefs du parti républicain armentièrois. Travailleur acharné, au point d'avoir ébranlé une santé robuste que le soleil du Midi vient de « relaper. » Possédé avec son frère un important tissage à Houplines. A fondé avec plusieurs associés une filature de coton à Canlers-Lomme. Esprit d'initiative et de résolution, a introduit, un des premiers, l'industrie du coton à Armentières et a puissamment contribué à l'essor économique de cette ville. Fut adjoint républicain au maire d'Armentières de 1888 à 1892 et cumule les fonctions que son intelligence et son zèle rendent fécondes: Président-fondateur de l'Association amicale des Anciens Elèves du Collège d'Armentières, un des plus prospères de France ; Président de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés ; Suppléant de Justice de paix, Délégué cantonal, Vice-président de la Société de Secours mutuels de St-Hubert, ancien Conseiller prudhomme. A reçu dimanche du Ministre de la guerre la rosette d'Officier de l'Instruction publique... en attendant mieux, a dit le général André. Ce « mieux », les Armentièrois et les républicains du Nord espèrent ne pas l'attendre longtemps ; il y a dans les titres rappelés plus haut, de quoi garnir suffisamment les dossiers de plusieurs candidats.

Paul LEBRUN.

LEUR MORALE

DEUX ANNÉES CLÉRICALES

II. — 1902 *(Fin)*

45. — L'abbé Moneins, curé de Granges, est condamné, par la cour d'assises du Lot-et-Garonne, à quatre ans de prison pour attentats à la pudeur sur onze enfants.

46. — L'abbé Guillaume Constantin, est condamné, par le tribunal correctionnel de la Seine, à six mois de prison pour détournement et abus de confiance.

47. — Le cher frère Bec, de l'école des frères de Villeneuve sur-Lot, est condamné par la cour d'assises du Lot-et-Garonne, à huit ans de travaux forcés pour avoir souillé 26 enfants de son école.

48. — L'abbé Boissy, curé de Tourliac, est condamné par la cour d'assises du Lot-et-Garonne, à six ans de travaux forcés, pour avoir souillé une dizaine de petites filles qu'il préparait à la première communion.

L'ARTICLE DU JOUR

Du « XIXe Siècle »

Trop de prétention

Mieux vaut en rire, mais en rire largement que s'en fâcher comme le font les journaux nationalistes. Un croiseur allemand, l'*Amazone* vient de s'échouer en pleine rade de Brest. Ce croiseur appartient à l'escadre que commande le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur Guillaume et qui manœuvre, en ce moment, au large d'Ouessant. Il avait été chargé par le prince de porter à Brest, le courrier de l'escadre. Son commandant, très sûr de lui-même évidemment, a refusé le concours des pilotes. Il croyait faire une entrée triomphale. Patatras! Le croiseur donne de l'éperon contre des travaux recouverts par la haute mer et indiqués par une bouée et le voici immobilisé un certain temps, obligé de débarquer ses canons, de mettre à terre toutes ses munitions.

Il a fallu deux ou trois puissants remorqueurs et l'aide de nombreux marins du port pour le tirer d'affaire. Quoiqu'avant fait de sérieuses avaries, le croiseur a pu être renfloué et repartir seul. Son commandant a dû être bien reçu par le chef de l'escadre.

Là-dessus, les nationalistes fulminent, « Si nous avions un gouvernement, jamais croiseur allemand n'entrerait à Brest ». Et pourquoi, je vous le demande? Est-ce que les cuirassés français n'entrent et ne sortent du port de guerre étrangers? Qu'y a-t-il de secret à leur cacher dans une rade? Et dans la rade elle-même? Est-ce son système de défense? Qu'ils fassent preuve de plus de prudence avec les prétendues découvertes.

« D'ailleurs rien n'est plus commun que les faux diagnostics du cancer de l'estomac. Quant à la guérison des cancers internes du sein, je ne comprends pas qu'on en parle avec cette désinvolture : un cancer quand il est ulcéré a souvent envahi les ganglions de l'aisselle et les lymphatiques. Il y a de la « graine » de cancer partout, tellement et si bien que la tumeur étant enlevée, cinq ou six mois après la guérison de la plaie opératoire, le cancer récidive dans l'aisselle.

Telles sont les déclarations recueillies par nos confrères parisiens. Nous les avons impartialement reproduites.

Tout nous porte à penser que l'article de M. Hardouin ressemble beaucoup plus à une mystification qu'à une vérité.

Nos Dépêches

Parfit télégraphique et téléphonique

Informations Parlementaires

AU PALAIS-BOURBON

Commission de l'Armée

La Commission de l'armée s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence de M. Guyot-Dessaigne.

Elle a adopté, sur le rapport de M. Messimy, le projet de loi relatif à la pension de retraite allouée aux militaires nationaux dans le territoire civil de l'Algérie. Elle a examiné, ensuite, les propositions relatives aux pensions des réserves de ces troupes. Cette étude sera continuée à la prochaine séance.

Les réformes judiciaires

La commission des réformes judiciaires, présidée par M. Crupi, a entendu M. Andrieux, auteur de divers amendements à la proposition de loi sur les justices de paix.

L'un de ces amendements a pour but de permettre la nomination des juges de paix ou suppléants à vingt-cinq ans au lieu de trente ans.

La commission a approuvé un rapport de M. Lauraine favorable à la proposition de loi adoptée par le Sénat relative à la réhabilitation des faillis.

⁂

AU LUXEMBOURG

Les Congrégations

La commission sénatoriale des congrégations s'est réunie cet après-midi à l'effet de prendre une décision à l'égard de la demande en autorisation formée par la congrégation des salésiens de dom Bosco.

Après avoir entendu à nouveau le rapporteur de la congrégation, dom Bologne, la commission, par 10 voix contre 4 et 4 abstentions, s'est prononcée pour le refus de l'autorisation, conformément à l'avis du gouvernement.

M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, a été nommé rapporteur.

Vendredi prochain, la commission commencera l'examen de la demande en autorisation formée par les frères Saint-Jean-de-Dieu et à laquelle le gouvernement se montre favorable sous réserves.

Les nouvelles écoles

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction et à l'office des maisons d'écoles, s'est réunie aujourd'hui pour se constituer.

Elle a nommé président M. Bizot de Fonteny, et secrétaire M. Béraud.

Immédiatement, la commission a commencé l'examen du projet de loi, dont elle a adopté le principe.

AU SÉNAT

Séance du 3 Juin

La séance est ouverte à 2 h. 14, sous la présidence de **M. Fallières.**

LA LOI DE DEUX ANS

Le Sénat reprend immédiatement la discussion de la loi de deux ans, à l'article 23, relatif aux élèves des grandes écoles.

On sait qu'aux termes de la nouvelle loi, les jeunes gens reçus à Saint-Cyr ou à Polytechnique, seront tenus d'accomplir une année de service dans le rang avant leur entrée à l'Ecole; quant aux élèves des grandes écoles, Normale, Forestière, Centrale, etc., ils pourront à leur choix, accomplir la première de leur deux années de service, soit avant leur entrée, soit après leur sortie de l'Ecole.

Sous forme d'amendement, **M. Cabart-Danneville** propose au Sénat de modifier ces dispositions et de n'obliger qu'à six mois de service, qu'ils devront accomplir après leur sortie de l'Ecole, les jeunes gens admis aux Ecoles non militaires.

Si, à l'expiration de cette période, ces jeunes gens n'étaient pas reconnus aptes au grade d'officier de réserve, ils seraient retenus au service pendant six autres mois.

Les deux cent ou mille Sapeurs pas aux casernes de sorbe de leurs écoles respectives seraient astreints à deux années de présence sous les drapeaux.

La proposition du sénateur de la Manche est combattue par le **général André**, ministre de la guerre.

Le général André. — Il est inexact de dire que l'année de service dorénavant imposée avant leur entrée à l'école aux élèves des grandes écoles, et notamment aux polytechniciens, fera tort à leurs études. Après les trois ou quatre années de préparations mathématiques intensives exigées des candidats, ces jeunes gens en seront à l'école absolument surmenés. Il est indispensable de laisser leur cerveau se reposer une année.

Comme conclusion, le ministre demande au Sénat de repousser l'amendement de M. Cabart-Danneville, ajoutant que l'avenir de la culture scientifique ne saurait être en jeu, car celle-ci n'est plus aujourd'hui le monopole de tel ou tel établissement.

L'amendement de M. Cabart-Danneville est repoussé par 187 voix contre 85.

Le **général Billot**, appuyé par **M. de Goulaine**, livre un nouvel assaut au paragraphe premier de l'article préjudiciable, d'après lui, aux élèves de St-Cyr.

M. de Goulaine. — Ces jeunes gens seront au régiment une situation funeste, car on les saurait des privilégiés et ils seront victimes de la jalousie de leurs camarades.

Le général André. — Ils ne seront et des privilégiés ni des victimes. Je suis sûr à l'avance qu'ils seront des modèles pour leurs camarades. (Applaudissements).

Le paragraphe, mis aux voix, est finalement adopté par 204 voix contre 50.

Après rejet de divers autres amendements, les dispositions contenues dans l'article 23 sont adoptées sans modifications, comme en première lecture.

Le Sénat adopte sans débat les articles suivants, jusqu'à l'article 29, relatif à la formation des listes de recrutement cantonal.

Sur l'article 31, **M. de Montfort** développe un amendement par lequel il demande le maintien du principe du service actif pendant trois ans avec libération proportionnelle au nombre des engagés après deux ans de service.

L'application de la loi de deux ans aura pour conséquence l'affaiblissement des effectifs. A mon avis la commission de l'armée a assumé la plus lourde responsabilité d'un cœur léger.

Ces mots soulèvent sur les bancs de la commission de vives protestations.

Le général André. — Aujourd'hui moins que jamais il ne faut affaiblir l'armée, mais la loi nouvelle ne l'affaiblira pas. Des jeunes gens qui ne font actuellement qu'un an en feront deux. Par leur présence pendant une seconde année ils combleront en partie le vide fait par les soldats qui devaient faire une troisième année. Le commandement accueillera sera fourni par les engagements.

M. de Montfort. — Et si vous n'avez pas l'argent pour vous procurer ces engagés?

Le général André. — Quand le Parlement vote une loi, il a sans les consommer les crédits. (Très bien.)

L'amiral de Cuverville proteste contre la nouvelle loi qui est un achemînement vers la suppression des armées permanentes et le retour aux milices.

Le service de deux ans ne donnera ni des cadres ni une cavalerie, ni une artillerie suffisante pour constituer une armée solide.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi 2 heures. La séance est levée à 5 h. 55.

Le guet-apens de Figuig

Pas de conquête

Paris, 3 juin. — Les membres du bureau du groupe colonial du Sénat, MM. Godin, le comte d'Aunay et Saint-Germain, se sont rendus ce matin chez le président du Conseil pour l'entretenir des récents événements du Sud oranais et lui demander quelles mesures le gouvernement avait prises, ou allait prendre, pour mettre un terme aux actes de brigandage et aux incursions des tribus marocaines sur notre territoire.

Des renseignements fournis par le président du Conseil, il ressort que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'Extrême Sud algérien et châtier les tribus pillardes. Des instructions dans ce sens, ont été envoyées au gouverneur général de l'Algérie par le président du Conseil, d'accord avec le ministre de la guerre.

Trois colonnes sont en ce moment formées pour opérer de trois côtés différents, assurer promptement une répression énergique. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra renforcer nos postes du Sud oranais et s'il est nécessaire en créer de nouveaux pour éviter le retour des actes qui vont être punis.

Le Gouvernement n'entend en aucune façon conquérir de nouveaux territoires. Il veut le maintien du *statu quo* sur nos frontières et assurer à tout prix l'ordre et la sécurité dans nos possessions algériennes.

Un engagement

Paris, 3 juin. — La *Patrie* publie une dépêche de Davrycier disant qu'un engagement a eu lieu, cette nuit, près Ain-Sefra.

On en ignore le résultat.

Une autre escarmouche aurait eu lieu également et aurait coûté la vie à trois des nôtres.

Le Chanoine Rosenberg

Marseille, 3 juin. — Le *Douro*, venant de Constantinople, est entré dans le port, cet après-midi, à deux heures.

De nombreux membres de la presse attendaient avec impatience l'arrivée du navire pour voir le fameux chanoine Rosenberg, récemment arrêté à Smyrne.

Mais une déception nous attend. Rosenberg n'est pas à bord du *Douro*.

Aux questions posées, on nous répond que probablement le chanoine est à bord de l'*Equateur*. A bord de ce navire, on ignore même le nom de Rosenberg. En revanche, on nous apprend la présence à bord de la princesse Fabiez, de la cour du khédive. Belle, un commissaire du *Douro* nous conte que le chanoine n'a pas été arrêté. Malgré cette affirmation, vraiment inattendue, on persiste à croire que le prisonnier est à bord du *Douro*, soigneusement caché.

L'ÉTRANGER

Krach financier au Canada

Londres, 3 juin. — Une dépêche de Montréal aux journaux annonce qu'un krach financier s'est produit à Toronto. A la suite de la faillite de la banque Ansa et Cie, une centaine d'autres maisons de commerce ont été entraînées dans la catastrophe.

L'irrédentisme en Italie

Rome, 3 juin. — Aujourd'hui, la commémoration de Garibaldi a fourni occasion à quelques manifestations irrédentistes.

A la Maddalena, deux orateurs, devant la tombe de Garibaldi, faisant allusion aux faits d'Herzinck, ont proposé aux milieu des acclamations les paroles du hymne national, que « l'Italie ne serait pas unifiée sant ses frontières naturelles ».

A Milan, la commémoration s'est terminée par les cris de : « Vive le roi d'Italie! Vivent Trieste et Trente! »

Dans plusieurs villes, les étudiants ont tenté de nouvelles manifestations ; mais à la suite des sévères dispositions prises par le gouvernement central, elles ont été réprimées.

L'ambassadeur d'Autriche à Rome, les consuls autrichiens en province sont toujours gardés par la force publique.

Le Jubilé de Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 3 juin. — Les délégués de la ville de Paris ont, avant leur départ pour Moscou, déposé une couronne en argent sur le tombeau de l'empereur Alexandre III.

M. Bompard, ambassadeur de France, a offert un dîner en l'honneur du président du conseil municipal de Paris et des maires français venus à Saint-Pétersbourg.

LA BELGIQUE

La conférence des sucres

Bruxelles, 3 juin. — La commission permanente des sucres a tenu cet après-midi sa deuxième séance. Elle a décidé qu'elle examinerait tout d'abord la législation des états non contractants. C'est en vertu de cette décision qu'il a été procédé à l'examen de la législation du Japon et de la Roumanie.

Les solutions, en ce qui concerne ces deux pays, ont été tenues en suspens, certains documents n'étant pas encore parvenus.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen préliminaire des questions figurant à l'ordre du jour de demain :

La liquidation des stocks et les mesures à prendre pour empêcher que les sucres primés échappent aux taxes compensatrices en traversant les territoires des états contractants.

Le Congrès International des Mineurs

Bruxelles, 3 juin. — Le Congrès International des mineurs a voté, à l'unanimité, une résolution invitant les pouvoirs publics à organiser les pensions de retraites aux mineurs et à participer à la formation du capital nécessaire.

Malgré l'opposition de Pickard, le Congrès a discuté la nationalisation des mines et la grève générale.

La vaccination obligatoire

Bruxelles, 3 juin. — La section centrale de la Chambre belge a voté cet après-midi, à 2 voix de majorité, la proposition de loi de M. le docteur Terwagne, député socialiste d'Anvers, instituant la vaccination et la revaccination obligatoires.

FAITS DIVERS

L'ADJUDANT VITRIOLÉ

Tours, 3 juin. — Ce matin, Mlle Julia Savary, sans profession, s'introduisait dans la caserne du 8e cuirassiers, pénétra au mess des sous-officiers, et jeta à contre-jour d'une fiole de vitriol à la figure d'un adjudant, son amant, qui venait de rompre avec elle. Ensuite, elle absorba une légère dose de vitriol. L'état de l'adjudant et de sa maîtresse n'est pas inquiétant.

MONT-DE-PIÉTÉ EN FEU

Naples, 3 juin. — Un violent incendie a détruit une partie du palais occupé par le Mont-de-Piété. Les habitations voisines, parmi lesquelles se trouve un couvent de religieux, ont été évacuées au milieu de scènes de terreur.

Un pompier est mort ; l'état des deux autres est très grave. Le marquis de Fernanzo a été horriblement blessé et a succombé peu de temps après. Les dégâts s'élèvent à onze millions.

Dernière Heure

Le règlement de la Chambre

Paris, 3 juin. — La Commission du règlement de la Chambre a terminé l'examen des diverses propositions et solutions tendant à réglementer le droit d'initiative parlementaire, lorsqu'il s'applique à des propositions, motions, amendements ou articles additionnels qui tendent à relever un crédit proposé par le gouvernement ou la commission de budget.

La commission s'est arrêtée à la proposition de M. Codet, qui constituera l'article 51 ter du règlement, ainsi conçu :

Toute proposition ou motion, tout article additionnel ou amendement qui tend à augmenter le chiffre d'un crédit proposé par le gouvernement ou la *commission du budget*, et qui n'est pas interdit par les articles précédents ne peut être soumis qu'à la voté de prise en considération. En cas de prise en considération, l'examen du fond est réservé jusqu'à ce qu'il ait été statué par la Chambre.

M. Charles Benoist a été chargé du rapport.

Les Sucres

Bruxelles, 3 juin. — La commission permanente internationale des sucres reprendra après-midi pour commencer ses travaux. Il a été décidé de proc der tout d'abord à l'étude de la législation spéciale chez les Etats qui n'ont pas adhéré à la Convention internationale.

A la séance qui aura lieu demain on traitera les deux questions suivantes : liquidation des stocks, moyen d'empêcher les sucres à prime de se soustraire aux taxes de compensation par le transit à travers les territoires des Etats contractants.

Le « Duguay-Trouin » perdu

Valparaiso, 3 juin. — Pendant une violente bourrasque le navire anglais *Dartford* et le navire de commerce français *Duguay-Trouin* ont été sérieusement abordés.

Le *Duguay-Trouin* a dû être abandonné. Les dégâts manquent.

Le Centenaire de la Chambre de Commerce de Paris

Paris, 3 juin. — Ce soir a eu lieu, sous la présidence de M. Trouillot, ministre du commerce, le banquet du centenaire de la Chambre de Commerce de Paris.

Au dessert plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Trouillot.

Le ministre, après avoir rappelé l'œuvre bienfaisante accomplie par les Chambres de commerce, a ajouté :

« Quels changements depuis un siècle dans les rapports des peuples! La lutte entre eux a été plus ouverte, elle demeure cependant plus vive, mais un grand progrès a été réalisé et elle n'est plus sanglante.

« Au bruit des canons et des armées a succédé le bruit des ateliers en mouvement des usines en travail. Sur des champs de bataille nouveaux qui s'étendent à tous les continents, un immense combat qui n'expie la concurrence commerciale, les vaincus sont encore nos amis. »